

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-SIX MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE ERCE-PRES-LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 20 mars 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D., SALAÛN R.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DEBAINS J-M., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. BEGUE G., M. DESRUES T. à M. DESJARDINS S., M. GENOUËL J. à M. DESBORDES P-J., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., Mme LEPANNETIER-RUFFAULT V. à M. VEILLAUX D., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Méthodologie de réalisation d'une stratégie de développement économique et emploi

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-président

- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;
- VU la délibération du Conseil Régional de Bretagne n°13_DGS_03 en date du 13 décembre 2013 approuvant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- VU la délibération Conseil Régional de Bretagne n°17_DGS_01 en date du 11 février 2017 approuvant la nouvelle organisation de l'action publique en matière de développement économique et les compléments au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et plus particulièrement la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ;
- VU l'avis favorable des membres du bureau communautaire du 5 mars 2018
- VU l'avis favorable de la commission n° 2 du 12 mars 2018

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

La volonté politique forte exprimée par les élus communautaires, et réaffirmée lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, de placer le développement économique au cœur de l'action de la communauté de communes doit amener la collectivité à se doter d'une meilleure vision prospective du développement économique de son territoire, en élaborant une stratégie de développement économique pour les années à venir.

Il s'agit de déterminer les leviers d'actions qui permettront de répondre au mieux aux besoins des entreprises, à la création d'emplois et de valeur ajoutée, et de mettre à profit les atouts existants pour le développement et l'attractivité du territoire.

Une telle démarche doit permettre de partager une vision commune du développement économique du territoire à l'échelle de la communauté de communes, pour éviter la simple juxtaposition de visions communales.

La formalisation d'une stratégie de développement économique est aujourd'hui devenue indispensable pour gagner en attractivité, pour se positionner sur l'échiquier régional et pour pouvoir notamment articuler la politique économique de Liffré-Cormier Communauté de façon efficiente avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

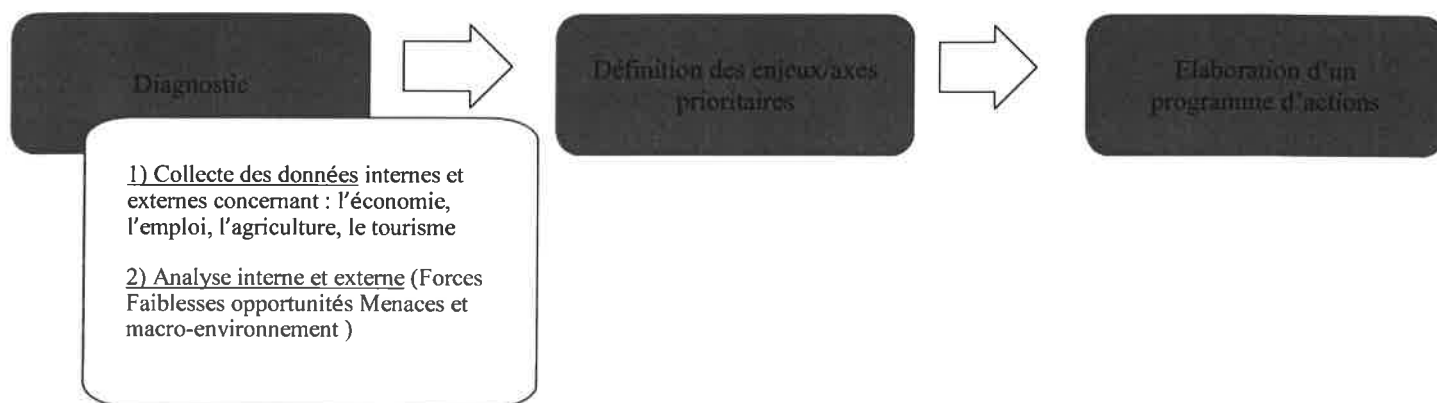
Son objectif sera de proposer un cadre partagé entre les acteurs du territoire en matière de développement économique au sens large c'est-à-dire tenant compte également des enjeux de développement agricole et de tourisme, d'économie sociale et solidaire et d'innovation.

Cette stratégie devra préciser les actions et moyens à mettre en œuvre à l'échelle de LCC pour la **période de 10 ans, ce qui correspond au calendrier du projet de territoire ; avec évaluation tous les 3 ans.**

Les **objectifs** sont :

- De développer l'image et l'attractivité du territoire de Liffré-Cormier Communauté en vue d'accueillir de nouvelles entreprises et de maintenir et créer de nouveaux emplois ;
- De définir la notion de commerce d'intérêt communautaire (échéance légale fin 2018) ;
- D'Assurer l'articulation des enjeux de développement économique avec d'autres politiques sectorielles (PLH, schéma de transport et autres) et avec le projet de territoire et les plans ou schémas supra communautaires ;
- De mesurer l'impact des actions de développement économique et des actions relatives à l'emploi menées sur le territoire ;
- De fédérer les acteurs sur le territoire : élus, partenaires, entreprises, conseil de développement.

La **méthodologie** proposée est la suivante :



En parallèle : démarche de benchmark afin de valider et déterminer le positionnement dans l'environnement concurrentiel, comparaison avec : EPCI voisins, EPCI ayant les mêmes caractéristiques (proximité métropole, caractéristiques des zones rurales...)

En termes de **gouvernance** pour l'élaboration de la stratégie, il est proposé de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes principales suivantes : élus communautaires et services via un comité de pilotage et un comité technique, services de la Région, du Département, chambres consulaires, Pole Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi, Pays touristique, conseil de développement, acteurs économiques du territoire.

Composition et rôle des instances de gouvernance :

▪ **Un comité de pilotage (COPIL), composé :**

- Du Président de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté et du Vice-président délégué au Développement Economique, à l'emploi et à la Formation ;
- D'élus communautaires issus de chaque commune, référents pour leurs communes et porteurs de la démarche ;
- Des membres de la commission communautaire n°2
- De techniciens des services communautaires.

La composition exacte du comité de pilotage sera affinée au démarrage de la mission.

▪ **Un comité technique (COTECH), composé :**

- Du Vice-président délégué au Développement Economique, à l'emploi et à la Formation,
- Du DGS de Liffré-Cormier Communauté,
- De la directrice du pôle Aménagement et développement du territoire durable,
- Des techniciens des services communautaires concernés.

▪ **Le bureau communautaire**

- Valide les contenus avant présentation au Conseil communautaire et aux conseils municipaux.

▪ **Le conseil communautaire**

- Valide la méthodologie,
- Valide le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions,

- Délibère sur les financements à solliciter, sur les moyens à allouer au projet, sur les ressources à mobiliser.

Il est proposé que :

- le conseil de développement soit saisi au moment de la phase d'analyse des éléments de diagnostics et de la définition des enjeux prioritaires
- les acteurs économiques et entreprises du territoire soient impliqués dans la démarche en particulier lors d'une animation économique qui aurait pour objectif de recueillir leurs suggestions concernant le plan d'actions

Les autres acteurs interviendront au besoin, sous forme d'entretien et de prestations de conseil, principalement dans la phase de diagnostic et d'analyse.

Proposition de calendrier de réalisation :

A ajuster en fonction des priorités d'action restant à définir :

	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Récolte des données	■	■								
Synthèse et préparation grilles d'analyse			■	■	■					
Travail en copil/cotech pour analyse et définition enjeux prioritaires					■	■	■	■		
Animation économique pour partage avec acteurs économiques								■		
Elaboration du programme d'actions et mise en forme finale de la stratégie									■	■
Approbation de la stratégie en conseil communautaire										■

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la méthodologie d'élaboration de la future stratégie de développement économique et emploi de Liffré-Cormier Communauté.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

